



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Maisons Communales de la Citoyenneté - Lancement de la consultation
pour la désignation de la maîtrise d'oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la poursuite de la mise en oeuvre de l'objectif de renforcement du dispositif global de proximité, il est envisagé la réalisation de trois Maisons Communales de la Citoyenneté à Cholette, aux Brizeaux et à Goise conformément à la délibération cadre du 20 janvier 1998.

Sur la base d'un concept général (cf annexe 1), un programme a été élaboré en lien avec les associations de quartier. La réalisation de ce programme en terme d'espaces s'appuie :

- pour les quartiers de Cholette et des Brizeaux, sur les équipements existants qu'il convient d'étendre et de restructurer afin de répondre au mieux aux besoins exprimés et à leurs évolutions.
- pour Goise, sur un équipement nouveau sur le terrain en face du stade de Massujat en rappelant que depuis plus d'un an, une préfiguration est en place à proximité de ce site.

Au vu de l'étude de faisabilité jointe, il est nécessaire aujourd'hui de désigner une maîtrise d'oeuvre pour les phases de conception et de suivi de réalisation du projet.

Le montant de cette opération étant estimé entre 450 000 F TTC et 1 300 000 F HT, la procédure dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvre et de personnes qualifiées qui aura à rendre son avis sur le choix du maître d'oeuvre à partir des critères tels que les références, les moyens, les compétences, le prix. Le conseil municipal désignera le maître d'oeuvre compétent après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de cette opération ;
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation ;
- approuver le règlement de la consultation ;
- approuver la liste des membres de la commission à savoir :

* M. le Maire, Président, ou son représentant M. FRAPPIER

* les 5 délégués, membres de la commission d'appels d'offres des marchés publics (M. GAUDUCHON, M. SAMOYAU, M. GENDREAU, M. PILLET, M. VITELLINI) ou leurs suppléants (M. DELAGARDE, M. LEON, M. ALAZARD, M. ROUILLE, M. GUERET).

* 1/3 des maîtres d'oeuvre compétents (consultation en cours)

* des personnalités compétentes en la matière (consultation en cours)

Assistent d'autre part à la commission avec voix consultative :

* M. le Directeur Départemental de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant

* M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant

- à solliciter auprès des différents partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général...) les subventions correspondantes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)